



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE TARN-ET-GARONNE

Direction
départementale
des territoires

Secrétariat de la
CDPENAF

Montauban, le

20 JUIN 2017

Le Président de la CDPENAF

à

Monsieur le Président
de la Communauté de communes
Terres des Confluences

objet : Demande d'avis de la CDPENAF concernant la modification du PLU de Cordes-Tolosannes.
références : let-20170504-cdpnaf-avis-plu-cordes-tolosannes.odt
affaire suivie par : MIQUEL Claude
tél. : 05.63.22.85.69
courriel : claude.miquel@tarn-et-garonne.gouv.fr

Vous avez présenté la modification du plan local d'urbanisme (PLU) de la commune de La Cordes-Tolosannes à la commission départementale de préservation des espaces naturels, agricoles et forestiers (CDPENAF), lors de sa séance du 14 juin 2017.

La commission s'est prononcée, en avis simple, au regard des dispositions du règlement du PLU autorisant les extensions des habitations existantes et la construction d'annexes en zones A et N (article L.151-12 du code de l'urbanisme).

La commission a émis un **AVIS FAVORABLE** pour les dispositions réglementaires prévues dans le projet de PLU de la commune **sous réserve d'y intégrer pour les zones A et N (hors trame verte et bleue) les dispositions suivantes :**

- autoriser les annexes (sans distinction) dans la limite de 50 m² d'emprise au sol au total. Les bassins de piscines non couvertes et leurs plages de plain-pied ne sont pas pris en compte dans ce calcul et auront une emprise au sol de 50 m² maximum ;
- préciser la hauteur maximale des annexes.

Le Président,
P/Le préfet
Le directeur départemental des territoires

Fabien MENU

Copies pour information à :
DDT82 - SAT
DDT82 - SEA



**Chambres de Métiers
et de l'Artisanat**

Tarn-et-Garonne

RH	ACCUEIL	DGS	ELUS
AFF GLES COM	COMMUNAUTE DE COMMUNES TERRES DES CONFLUENCES Courrier n°		SERV TECH
FINANCES MARCHES PUBLICS	2017-2020	RAM	DEV ECO
			URBANISME

Montauban, le 12 juin 2017
Communauté de Communes
Terres des Confluences
Monsieur le Président
2006, route de moissac
82102 Castelsarrasin

22 JUIN 2017

Ref : CB/LT

Objet : Modification du PLU de Cordes-Tolosannes

Dossier suivi par : Cédric BARTHES

Monsieur le Président,

Comme suite à votre courrier du 30/05/2017 concernant la modification du PLU de Cordes-Tolosannes, nous vous informons, qu'après examen du dossier, nous n'avons pas de remarque particulière à émettre.

Toutefois, nous tenons à réaffirmer l'intérêt que porte notre compagnie consulaire à tout projet pouvant avoir une incidence sur l'artisanat local. Aussi soyez assuré que nous serons très attentifs à toute demande d'information qui pourrait vous être utile dans votre démarche.

Nous vous invitons à consulter www.geometiers.fr, interface de co-gestion publique des acteurs des métiers de l'artisanat du Tarn-et-Garonne selon différents échelons territoriaux (communes, communauté de communes, cantons...).

Nous vous prions de croire, Monsieur le Président, en l'expression de nos sentiments les meilleurs.



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté - Égalité - Fraternité

CHAMBRE DE MÉTIERS ET DE L'ARTISANAT DE TARN-ET-GARONNE

Décret du 19 mai 1934 (J.O. du 3 juin 1934)

11 rue du Lycée - 82000 Montauban - 05 63 63 09 58 - contact@cm-montauban.fr

artisanumerique.fr

ARTISANAT

GÉOMÉTIERS

CORDES-TOLOSANNES



6 ETABLISSEMENTS

6 actifs

ALIMENTATION

0%

BÂTIMENT

83%

FABRICATION

17%

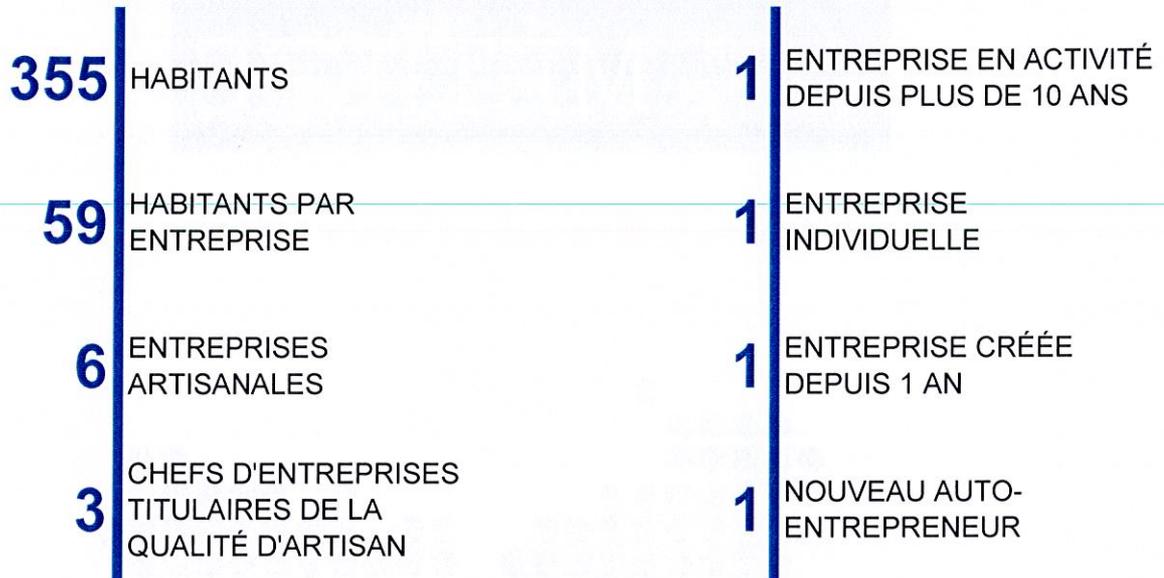
SERVICES

0%

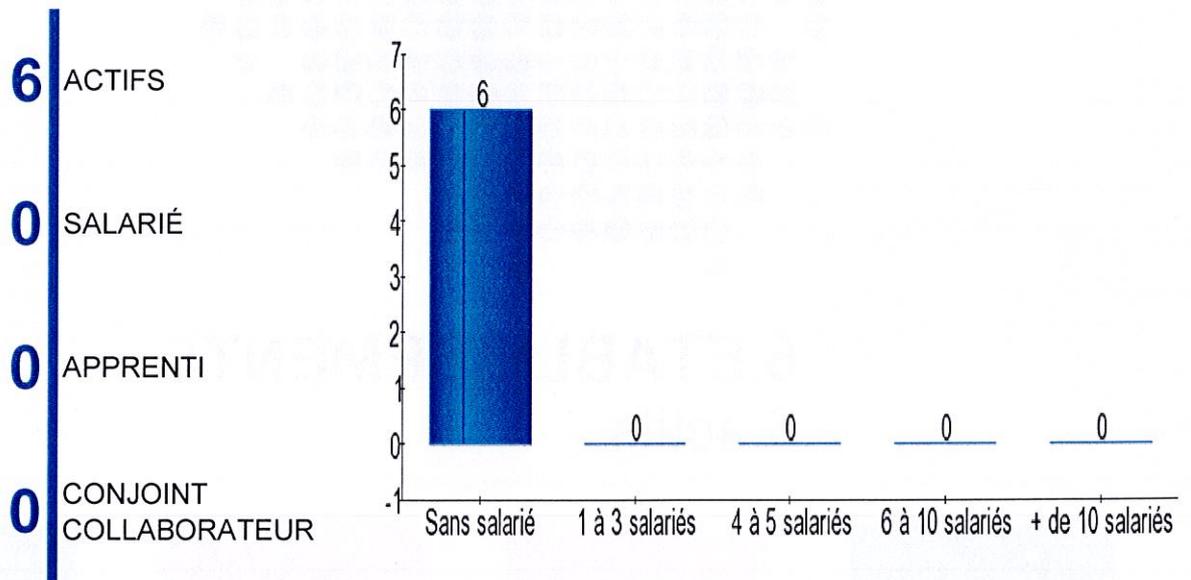
CORDES-TOLOSANNES



CORDES-TOLOSANNES



EMPLOIS ET ACTIFS DE L'ARTISANAT



POTENTIEL TRANSMISSION DANS LES 10 ANS



RH	ACCUEIL	DGS	ELUS
AFF GLES COM	COMMUNAUTE DE COMMUNES TERRES DES CONFLUENCES		SERV TECH
FINANCES MARCHES PUBLICS	Courrier n° 2017-1961		URBANISME
	RAM	DEV ECO	

Monsieur Bernard GARGUY
Président
Terres des Confluences
2006, route de Moissac
BP 50046
82 102 CASTELSARRASIN Cedex

15 JUIN 2017

Montauban, le 13 juin 2017

Nos réf. : JLM/MA – 2017-06-162
Objet : Modification PLU Cordes Tolosanes
Dossier suivi par : Mathieu ALBERT

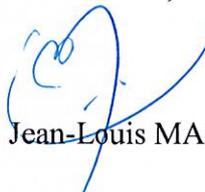
Monsieur le Président,

J'ai bien reçu votre dossier du 2 juin 2017 par lequel vous m'avez transmis le projet de modification du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la commune de Cordes-Tolosanes.

Après étude par mes services compétents, la Chambre de Commerce et d'Industrie de Montauban et de Tarn-et-Garonne émet un avis favorable sur ce projet.

Je vous souhaite bonne réception de la présente et vous prie de croire, Monsieur le Président, à l'assurance de mes salutations distinguées.

Le Président,



Jean-Louis MARTY



Carole DELGA
Ancienne ministre
Présidente

Toulouse, le 7 juin 2017

Accusé de réception

RH	ACCUEIL	DGS	ELUS
AFF GLES COM	COMMUNAUTE DE COMMUNES TERRES DES CONFLUENCES		SERV TECH
FINANCES MARCHES PUBLICS	Courrier n° 2017-1902		URBANISME
	RAM	DEV ECO	

12 JUIN 2017

MONSIEUR BERNARD GARGUY
PRESIDENT
COMMUNAUTE DE COMMUNES DE
TERRES DE CONFLUENCES
2006 ROUTE DE MOISSAC
BP 50046
82102 CASTELSARRASIN CEDEX

NOS REF : CD/AD/SGCT/A17-18845

OBJET : Modification n°1 du Plan Local d'Urbanisme de Cordes Tolosannes

Monsieur le Maire,

J'ai bien reçu le courrier que vous avez adressé à la Région en date du 30 mai 2017.

Votre demande a été confiée à la Direction de l'Action Territoriale, de la Ruralité et de la Montagne qui ne manquera pas de vous répondre dans les meilleurs délais.

Je vous prie de croire, Monsieur le Maire, à l'expression de mes salutations distinguées.

Carole DELGA



Conformément à la loi "Informatique et Liberté" du 6 Janvier 1978, nous vous précisons que toutes les informations communiquées dans le cadre d'une demande de subvention, font l'objet d'un traitement informatisé, aux seules fins de l'instruction du dossier. Vous pourrez exercer le droit d'accès et de rectification des données.

HÔTEL DE RÉGION

Toulouse
22, bd du Maréchal Juin - 31406 Toulouse cedex 9 France
33 (0)5 61 33 50 50 - carole.delga@laregion.fr

Montpellier
201, av. de la Pompignane - 34064 Montpellier cedex 2 France
33 (0)4 67 22 80 00



la région.fr

Avec EcoPapiers
sans les papiers ne recyclés



TARN-ET-GARONNE
LE DÉPARTEMENT.FR

Montauban, le 07 JUIL. 2017

Direction de la Voirie et de l'Aménagement

Le Président du Conseil Départemental

Service Banque de Données Routières
et Gestion du Domaine Public Routier
Bureau Gestion du Domaine Public Routier,
Urbanisme et Acquisitions Foncières.
MP/NT n° 2017 736

à

Monsieur Bernard GARGUY
Président de la Communauté de
Communes Terres des Confluences
2006, Route de Moissac
BP 50 046
82102 – CASTELSARRASIN CEDEX.

OBJET : Modification n° 1 du PLU de la Commune de CORDES-TOLOSANNES.

Réf. : votre courrier en date du 30 mai 2017.

Monsieur le Président,

Par courrier visé en référence, vous m'avez transmis la modification n° 1 du Plan Local d'Urbanisme de la Commune de CORDES-TOLOSANNES.

Après consultation de mes services, j'ai l'honneur de vous faire part que je n'ai pas d'observations particulières concernant ce dossier.

En outre, je vous rappelle que le document d'urbanisme devra tenir compte des différentes dispositions contenues dans le Règlement Départemental de Voirie.

Je vous prie de croire, Monsieur le Président, en l'assurance de mes sentiments les meilleurs.

Le Président,

Christian ASTRUC

Copie pour information à :
Subdivision Départementale de VALENCE D'AGEN.

Hôtel du Département
100 boulevard Hubert Guze
B.P. 783 - 82013 MONTAUBAN CEDEX

courrier@ledepartement82.fr / Tél. : 05 63 91 82 00 / Fax : 05 63 03 28 52

